

partagent les frais et le gouvernement fournit un montant supplémentaire de 20 p. 100 pour le maintien de la Caisse d'assurance-chômage. La nouvelle méthode que l'on propose diffère quelque peu de cela. Pour la première fois, elle tient compte de l'obligation morale du gouvernement du moment que le chômage au pays est plus élevé qu'on ne le voudrait. Je pense qu'aucun député n'appuie le chômage, à quelque niveau que ce soit. Nous voudrions tous un état utopique où il serait possible de compter les chômeurs sur les doigts de la main. Mais, cela n'arrive même pas dans les pays socialistes: Suède, Pologne, Russie ou autres. Ce serait trop attendre.

A vrai dire, nous ne faisons qu'évaluer toutes les possibilités de financement. Nous nous défendons du concept américain suivant lequel le chômage est complètement financé par les employeurs, puisque les employeurs dans ce pays, ayant accepté ce fardeau financier, ont très bien réussi, au cours des années, à empêcher toute amélioration du régime. Ils ont agi comme surveillants du régime, et à tel point que celui-ci laisse maintenant beaucoup à désirer.

De fait, nous avons mis au point une formule suivant laquelle le gouvernement participera très activement au régime lorsque le taux de chômage dans notre pays dépassera un certain niveau. Sous le régime actuel, selon le taux courant de chômage, l'apport du gouvernement fédéral serait de 176 millions de dollars. Sous le régime proposé, il sera de 369 millions de dollars. Chacun peut constater quelle augmentation considérable en résultera. Si le taux de chômage atteint 6.5 p. 100 le trésor versera presque 200 millions de dollars. Ce devrait être pour les économistes de notre pays un encouragement à freiner le taux de chômage.

Pourquoi avons-nous choisi 4 p. 100 et non pas 3 p. 100, 5 p. 100 ou 6 p. 100? Ce n'est pas l'indice que le gouvernement accepte 4 p. 100 comme taux raisonnable de chômage. C'était le taux au cours de la dernière décennie, à compter de 1959 ou de 1960. Ce n'est pas la situation idéale. Le Conseil économique du Canada, dans ses divers rapports, a suggéré un taux de 3 p. 100, de 3.5 p. 100 ou de 3.8 p. 100. Le niveau dépendait de différents éléments, dont le taux de natalité, qui ont une incidence sur le taux de chômage dans un pays.

On a jugé que le chiffre de 4 p. 100 était le plus pratique pour déterminer le moment à partir duquel le gouvernement contribuera financièrement à la Caisse. Si l'on fixe le taux à 4 p. 100, la contribution du gouvernement correspondra à peu près à celle des dix dernières années. Si le chiffre de 5 p. 100 avait donné ce résultat, c'est le chiffre dont nous nous serions servis. Si le chiffre avait été de 3 p. 100, c'est celui que nous aurions utilisé. C'est simplement un mécanisme ou une indication du niveau auquel le gouvernement doit prendre financièrement en charge le régime. On est arrivé au taux de 4 p. 100. Si on le fixe à 4 ou 5 p. 100, la charge financière du gouvernement sera approximativement ce qu'elle est aujourd'hui.

Cette méthode de financement du régime est une grande amélioration, car celui-ci est entièrement à la charge du gouvernement lorsque le taux de chômage devient excessif. C'est pour cette raison que je demande à tous les députés raisonnables de rejeter l'amendement.

[L'hon. M. Mackasey.]

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le vote porte sur l'amendement inscrit au nom du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Qu'on appelle les députés.

(L'amendement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) est rejeté par 104 voix contre 14.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Barnett
Burton
Fortin
Gauthier
Gilbert
Gleave
Harding
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)

MM.

MacInnis (M^{me})
Orlikow
Peters
Rodrigue
Tétrault
Thomson
(Battleford-Kindersley)—14.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Alexander
Alkenbrack
Allmand
Andras
Baldwin
Barrett
Béchar
Bell
Benson
Borrie
Boulanger
Cafik
Carter
Chrétien
Clermont
Cobbe
Corriveau
Côté (Longueuil)
Cullen
Danson
Davis
Deachman
Dinsdale
Dubé
Dupras

MM.

Fairweather
Faulkner
Forest
Forget
Forrestall
Francis
Gendron
Gervais
Gibson
Gray
Grills
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Gundlock
Harkness
Hees
Hopkins
Hymmen
Jerome
Kaplan
Knowles (Norfolk-Halifax)
Korchinski
Lachance